

LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE



Problématiques rencontrées

- LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE SE MANIFESTE PAR DES COMPORTEMENTS, DES PAROLES OU DES GESTES RÉPÉTÉS QUI SONT HOSTILES OU NON DÉSIRÉS ET QUI PORTENT ATTEINTE À LA DIGNITÉ OU À L'INTÉGRITÉ PSYCHOLOGIQUE OU PHYSIQUE DE LA PERSONNE SALARIÉE. CES MANIFESTATIONS RENDENT LE MILIEU DE TRAVAIL MALSAIN.
- LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE COMPREND AUSSI LE HARCÈLEMENT SEXUEL.
- LE HARCÈLEMENT PEUT ÊTRE AUSSI DISCRIMINATOIRE, C'EST-À-DIRE QU'IL VA À L'ENCONTRE D'UN MOTIF PRÉVU À LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS (EX. : HANDICAP, SEXE, ORIGINE ETHNIQUE, ORIENTATION SEXUELLE, ETC.)
- LE HARCÈLEMENT PEUT PROVENIR D'UN SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE, D'UN COLLÈGUE OU D'UN TIERS (MEMBRES, USAGERS, ETC.)



Ce que dit la loi

- VOUS AVEZ DROIT À UN MILIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE.
- VOTRE EMPLOYEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VOUS FOURNIR UN LIEU DE TRAVAIL SANS HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE.



Les recours possibles

- NOTER CHAQUE GESTE DE HARCÈLEMENT AVEC DES INFORMATIONS SUR L'HEURE, LE LIEU ET LES PROPOS AFIN D'ÉTAYER VOTRE DOSSIER.
- AVISER VOTRE GESTIONNAIRE.
- DÉPOSER UNE PLAINTÉ AUPRÈS DE LA CNESST.



Sachez que

- VOUS AVEZ DEUX ANS APRÈS LA DERNIÈRE MANIFESTATION DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE POUR DÉPOSER UNE PLAINTÉ.
- LES TÉMOINS PEUVENT GRANDÉMENT CONTRIBUER À FAIRE CESSER LE HARCÈLEMENT ET APPUYER LA VICTIME DANS LE RESPECT DE SES DROITS.